



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 avril 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-036

OBJET : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

En exercice : 23
Membres
Présents : 21
Pouvoirs : 2
Absents : 2

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Arielle CHEMINANT, Jean-Claude LABOZ, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Philippe THOMAS, Isabelle RAPIN, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Les membres ayant donné un pouvoir :

Olivier LANSIAUX pouvoir à Marjorie THEVENOT, Stéphanie ROSSE pouvoir à Christian BRUNEAUD

Les membres absents et excusés :

Olivier LANSIAUX, Stéphanie ROSSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNEAUD

Vu qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal,

Considérant que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Considérant que les 4 catégories d'associations (les associations familiales (UDAF), les associations de personnes âgées et retraitées, les associations de personnes handicapées, les associations d'insertion) doivent faire partie du conseil d'administration,

Considérant que le maire est président de droit,

Il est proposé de :

- fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration,
- rappeler que les membres élus seront désignés par le conseil municipal et les membres nommés seront désignés par le maire

Le conseil adopte cette délibération.

Par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 089-218903466-20260427-2026_036-DE

